

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE L'ALBIGEOIS
SÉANCE DU 18 MAI 2010 À 18 HEURES 30

PUBLIE LE

25 MAI 2010

N° 3 – 89 / 2010 : MODALITÉS D'ORGANISATION POUR LES ACQUISITIONS FONCIÈRES LIÉES
À LA COMPÉTENCE VOIRIE

L'An Deux Mille Dix, le 18 Mai 2010

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois s'est réuni en Mairie d'Albi le
Mardi 18 Mai 2010 à 18 Heures 30 en séance publique, sur convocation de
Monsieur Philippe BONNECARRÈRE, Président de la Communauté d'Agglomération de
l'Albigeois.

Présidait la séance : Monsieur Philippe BONNECARRÈRE

Secrétaire : Monsieur Robert GAUTHIER

Membres présents :

Membres titulaires : Mesdames, Messieurs, Philippe BONNECARRÈRE, Stéphanie GUIRAUD-
CHAUMEIL, Jean-Michel BOUAT, Monique HUBERT, Patrick GARNIER, Geneviève PARMENTIER,
Michèle BARRAU-SARTRES, Louis BARRET, Michel FOURNIALS, Michel FRANQUES, Pierre
DOAT, Paul JUAREZ, Sarah LAURENS, Robert GAUTHIER, Jean-Claude De LAPANOUSE,
Christian CHAMAYOU, William NION, Claude JULIEN, Félix TORRÈS, Gérard POUJADE, Thierry
DUFOUR, Jacques LASSERRE, Maryse BERTRAND, Viviane COMBES, Serge NEAU, Jean-Philippe
ROQUES.

Membres suppléants votants : Mesdames, Messieurs, Christelle GUILLAUMOT, Pierre
COSTES, Bernard GILABERT, Marie-France DE TRUCHIS, Françoise LESCURE, Claude COSTES,
Dominique BALOUP.

Membres suppléants présents non votants : Mesdames, Messieurs, Jean-Marie COUDERC,
Gérard FABRE, Pascal LAMESLE, Alain GRIMAL, Alain LONG, Jean MAURIÈS.

Membres excusés :

Membres titulaires : Mesdames, Messieurs, Christine DEVOISINS, Olivier BRAULT, Stephen
JACKSON, Laurence PUJOL, Dominique BILLET, Thierry GINESTET, Dominique SANCHEZ,
Thierry ASTOULS, Anne-Marie ROSÉ, Bruno LADOUCETTE, Philippe HEIM, Michel TRÉBOSC,
Robert BOUDES, Michel DELPOUX.

Membres suppléants : Mesdames, Messieurs, Gisèle DEDIEU, Naïma MARENGO, Laure
SUDRE, Daniel GAUDEFROY, Pierre-Yves LAMBOLEZ, Jean ESQUERRE, Frédéric ESQUEVIN,
Marie-Louise AT, Claude DEUTSCHMEYER, Michel ALBARÈDE, Christian MALGOUYRES, Marie-
Claude DURAND, Michel ANDRAL, Robert PAGGI, Francine ALARY, Noël RAMON, Patrice
MANGIONE, Thierry MALLÉ, Jean-Marc WISNIEWSKI, Benoît DELERIS, Jean-Charles
BORGOMANO, Monique MILHAU, David KOWALCZYK, Blandine THUEL, Marc DE GUALY, Eliane
CARLES, Emmanuelle VIEILLEDENT.

Présents (titulaires, suppléants votants et suppléants non votants) : 39

Votants (titulaires, suppléants votants) : 33

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU MARDI 18 MAI 2010

N° 3 - 89 / 2010 : MODALITÉS D'ORGANISATION POUR LES ACQUISITIONS FONCIÈRES LIÉES À LA COMPÉTENCE VOIRIE

Pilote : travaux / voirie / bâtiments / Affaires juridiques

Madame Geneviève PARMENTIER, rapporteur,

La mise en œuvre de la compétence voirie appelle un certain nombre de questions touchant à la domanialité.

Il est rappelé que, conformément à l'article L.1321-1 du CGCT, les biens transférés à la communauté d'agglomération sont mis à disposition. Ils ne font pas l'objet d'un transfert en pleine propriété. De fait, les communes conservent toute légitimité pour exercer les actes et procédures attachés au droit de propriété.

En l'absence de législation et de jurisprudence en la matière, il est décidé la répartition suivante :

Nature de l'opération	Acquisitions foncières	Emplacements réservés
Aménagement* voie/carrefour (y compris cheminements doux) à l'initiative de la commune	Commune	Commune
Création de voies liées à l'aménagement communal (ouverture à l'urbanisation, aménagement urbain ...)	Commune	Commune
Création de voies liées à des projets ou équipements communautaires	Agglomération	Agglomération

*Aménagement = élargissement, redressement, aménagements urbains dont la nature et le coût nécessitent concertation, enquête publique, ...

De manière générale, toute acte qui relève de la domanialité et qui touche au droit de propriété est diligenté par le propriétaire.

Le plan d'alignement est du ressort de la commune en sa qualité de propriétaire. L'arrêté individuel d'alignement est dressé par la communauté d'agglomération.

Le classement et le déclassement sont prononcés par la commune. Les procédures préalables aux opérations seront menées et pilotées par la commune : enquêtes publiques, études d'impact

Le Conseil de Communauté d'Agglomération de l'Albigeois,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis favorable du Bureau réuni le 27 avril 2010,

ENTENDU LE PRÉSENT EXPOSÉ,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ,

↳ **DÉCIDE** de fixer les règles relatives aux acquisitions foncières liées à la compétence voirie ainsi qu'il suit :

Nature de l'opération	Acquisitions foncières	Emplacements réservés
Aménagement* voie/carrefour (y compris cheminements doux) à l'initiative de la commune	Commune	Commune
Création de voies liées à l'aménagement communal (ouverture à l'urbanisation, aménagement urbain ...)	Commune	Commune
Création de voies liées à des projets ou équipements communautaires	Agglomération	Agglomération

Pour extrait conforme,
Fait le 18 Mai 2010

Le Président,



Philippe BONNECARRÈRE

